

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0017938

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 28241

Société :

204002

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

TAHRI Joute Naima

Date de naissance :

05/01/1952

Adresse :

518-Hadj Fateh - Souffia-Casa

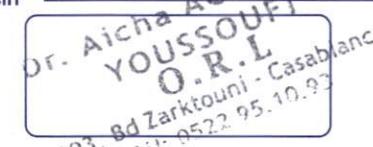
Tél. : 06 32 30 03 67

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

15/2/2014

Nom et prénom du malade :

TAHRI Joute Naima

Age : 72 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection ORL

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

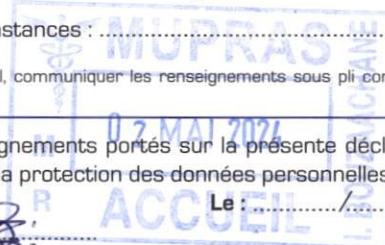
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Rabta

Le : 02 MAI 2014

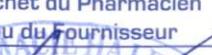
Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2015/12/24	C.2	1.	500.00	Dr. Aicha AYOUBI YOUSSOUFI O. N. L. 103, Bd Zarkoutoun Tel: 0522 95.16.93 Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 IMMO/09029990	15/12/2014	30,50 DH

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Radiologie & Diagnose</i> Oncologie & Diabète N°CE: 001614001000058 Sd Anjou 363374259	16/02/24	Stan Kondeau	610,00 dh

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVUE

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Aïcha AGOUZZAL YOUSSEFI

Spécialiste des maladies et de la chirurgie des

NEZ - OREILLE - GORGE & FACE

Maladies de la Tête - Vertiges - Surdité

Diplômé de la Faculté
de Médecine de Paris

Ancien Médecin de L'hôpital Militaire

Med V



الدكتورة أكوزال عائشة اليوسفى

اختصاصية في أمراض و جراحة

الأذن، الحنجرة و الوجه

أمراض الرأس - الدوخة - الصمم

خريجة كلية الطب بباريس

طبيبة سابقا بالمستشفى العسكري

محمد الخامس

Casablanca, le 15/2/24 الدار البيضاء في

M. TAHLI Joudier Nalew

30,60 — Model sup

100% 23/1

5.

215.

Total = 30,50 DH



15/2/24

Aïcha AGOUZZAL
YOUSSEFI
O.R.
Bd Zarkouni - Casablanca
Tel: 0522 97 10 93

Dr. Aïcha AGOUZZAL YOUSSEFI

Spécialiste des maladies et de la chirurgie des

NEZ - OREILLE - GORGE & FACE

Maladies de la Tête - Vertiges - Surdité

Diplômé de la Faculté
de Médecine de Paris

Ancien Médecin de L'hôpital Militaire

Med V



الدكتورة أكوزال عائشة اليوسفى

اختصاصية في أمراض و جراحة

الأذن، الأنف، الحنجرة والوجه

أمراض الرأس - الدوخة - الصمم

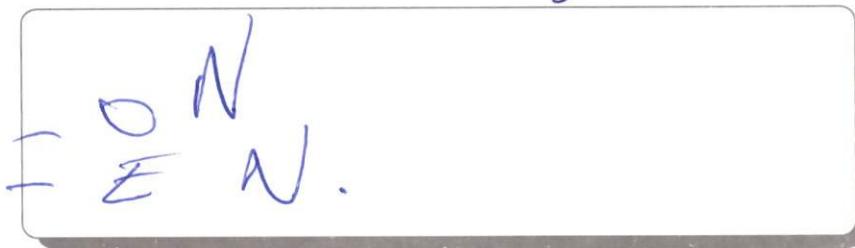
خريجة كلية الطب بباريز

طبيبة سابقاً بالمستشفى العسكري

محمد الخامس

Casablanca, le

Mr - Mme - Enfant : H. DAHES Jader Nalew



RADIO DU CAVUM DE PROFIL



RADIO DES OS PROPRES DU NEZ



RADIO PULMONAIRE



BLONDEAU SCANNER



SCANNER



DENTASCANNER



IRM



SCINTIGRAPHIE THYROÏDIENNE



RADIO PANORAMIQUE



ECHOGRAPHIE.....

Tél: 05 22 86 09 99. GSM: 06 63 51 24
ICE: 00167 6100000008
Domiciliée à Dakhla au Maroc
111 30 ANGOUZAL
B.P. 111 30 ANGOUZAL
Tunisie

Dr. Aïcha AGOUZZAL
YOUSSEFI
203, Bd Zerkouni - Casablanca
Tél: 0522 95.10.93

شارع الزرقطوني إقامة بن حام الطابق الخامس الهاتف: 05 22 95.10.93 البيضاء
203, Bd Zerkouni Résidence Ben HAM 5ème Etage à Gauche - Tél.: 0 522 95.10.93 - Casablanca

Casablanca, le 16 Février 2024

DR .AICHA AGOUZZAL YOUSSEOUFI

MME. TAHRI JOUTEI NAIMA

COMPTE RENDU

BLONDEAU SCANNER

Technique :

- Acquisition hélicoïdale sans injection de contraste.
- Reconstruction axiale et coronale 0,4 mm d'épaisseur jointive centré sur les sinus et les fosses nasales.
- Reconstruction en fenêtre osseuse.

Résultat :

Au niveau des cavités sinusiennes :

- Transparence normale des sinus frontaux.
- Comblement partiel des cellules éthmoïdales antérieures.
- Bonne pneumatisation des cellules éthmoïdales postérieures et du sinus sphénoïdale et du sinus maxillaire gauche.
- Formation polypoïde au niveau du sinus maxillaire droit.

Au niveau des fosses nasales :

- Pas de déviation septal ni éperon osseux.
- Aspect normal des cornets moyens et inférieurs.
- Aspect normal du cavum.
- Les cavités orbitaires sans particularité.
- Pas de lésion lytique ou condensante osseuse suspecte.

Au total :

Formation polypoïde du bas fond du sinus maxillaire droit connue et stable.

DR. A.BELHAJ SOULAMI
Dr. Belhaj Soulami Abdelilah
Médecin Radiologue

RADIOLOGIE ANOUAL 111
Oncologie & Diagnostic du Maroc
ICE: 001614006000058
111, Bd Anoual
05 22 86 09 99 - Gsm: 06 63 57 42 60

F A C T U R E

N° de l'admission : 24001318 N° Facture : 24001264 Date facturation : 16/02/2024

Nom et prénom du patient : NAIMA TAHRI JOUTEI

Convention : PAYANT MUPRAS (RAM)

Traitements : Examen radiologie Entrée: 16/02/2024 Sortie: 16/02/2024

PRESTATIONS	Nombre	Prix unitaire	Montant
SCAN BLONDEAU			512.00
		Sous-Total	512.00
PRESTATIONS EXTERNES	Nombre	Prix unitaire	Montant
DR BELHAJ SOULAMI ABDELILLAH			128.00
		Sous-Total	128.00

RETIENUE HONORAIRE :

MÉDECIN	Taux (%)	Montant	Montant de retenue
DR BELHAJ SOULAMI ABDELILLAH	10	128.00	12.80
		Sous-Total	12.80

arrêtée la présente facture à la somme de :

Six cent quarante dirhams	Total :	640.00
		640.00

Notre compte bancaire :

Adhérent : MME TAHRI JOUTEI NAIMA
Mle : 0002824
PC N° :

